



## Banque à distance

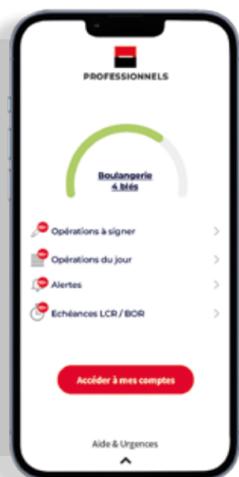
Votre abonnement banque à distance<sup>(1)</sup> sera automatiquement transféré vers les contrats d'abonnement Progéliance Net ou Sogecash Net.

Vos documents dématérialisés (relevés, avis, contrats signés électroniquement) resteront accessibles.

### Codes de connexion

- Votre nouvel identifiant (code client) vous sera adressé quelques jours avant le transfert technique de vos comptes, **conservez-le précieusement.**
- Votre code confidentiel (code secret) ne changera pas.

Ces éléments sont personnels et ne doivent pas être partagés.



En complément de l'accès à vos comptes via internet, l'Appli SG PRO<sup>(1)</sup>/l'Appli Sogecash Net SG<sup>(1)</sup> permet une gestion plus facile de votre activité 24h/24.

De plus, celle-ci vous propose des fonctionnalités utiles dans votre activité : facturation, calcul des charges, virement, ordre, opposition, simplification comptable.



## TÉLÉTRANSMISSION (TOUS PROTOCOLES HORS SWIFTNET)

Si vous transmettez vos fichiers sous protocole Ebics, vos partners ID, les certificats banques et adresse de connexion Ebics seront maintenus.

Si vous utilisez le protocole Ebics T, vous retrouverez également l'ensemble de vos comptes dans votre nouvel espace de banque à distance.

Si vous utilisez le protocole Ebics TS, les ID signataires resteront inchangés.

(1) L'accès à la banque à distance et à l'Appli SG Pro/Sogecash Net SG nécessitent l'abonnement Progéliance Net/Sogecash Net. Conditions tarifaires indiquées dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires-Professionnels » disponible sur professionnels.sg.fr et en agence.

iOS, App Store, iPhone et iPad sont des marques déposées d'Apple Inc.

Android et Google Play sont des marques déposées de Google Inc.

Huawei et AppGallery sont des marques déposées de Huawei Technologies Co, Ltd.



Vous avez des questions sur vos comptes, vos produits et services ou sur votre banque à distance ?

Pour tout savoir et trouver les réponses pratiques à vos questions, rendez-vous sur notre site spécialement créé pour vous [accompagnement.sg.fr](https://accompagnement.sg.fr)



**Crédit du Nord** - Société Anonyme au capital de EUR 890 263 248 - SIREN 456 504 851 - RCS Lille - N° TVA FR83 456 504 851 - Siège Social : 28 place Rihour - 59800 Lille - Siège Central : 59 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 739. **Banque Courtois** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 18 399 504 - SIREN 302 182 258 - RCS Toulouse - N° TVA FR15 302 182 258 - Siège Social : 33 rue de Rémusat - BP 40107 - 31001 Toulouse Cedex 6 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 867. **Banque Kolb** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14 099 103 - SIREN 825 550 098 - RCS Epinal - N° TVA FR37 825 550 098 - Siège Social : 1 et 3 place du Général de Gaulle - BP 1 - 88501 Mirecourt Cedex - Direction Centrale : 2 place de la République - BP 50528 - 54008 Nancy Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 859. **Banque Laydernier** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 - SIREN 325 520 385 - RCS Annecy - N° TVA FR87 325 520 385 - Siège Social : 10 avenue du Rhône - 74997 Annecy Cedex 09 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972. **Banque Nuger** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 11 444 581 - SIREN 855 201 463 - RCS Clermont-Ferrand - N° TVA FR88 855 201 463 - Siège Social : 5 place Michel de l'Hospital - 63000 Clermont-Ferrand - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 937. **Banque Rhône-Alpes** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 12 562 800 - SIREN 057 502 270 - RCS Grenoble - N° TVA FR82 057 502 270 - Siège Social : 20 et 22 boulevard Edouard Rey - BP 77 - 38041 Grenoble Cedex 9 - Siège Central : 235 Cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 988. **Banque Tarnaud** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 26 702 768 - SIREN 754 500 551 - RCS Limoges - N° TVA FR69 754 500 551 - Siège Social : 2 et 6 rue Turgot - 87011 Limoges Cedex - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 953. **Société de Banque Monaco** - Société Anonyme monégasque au capital de EUR 82 000 000 - Siège Social : 27 avenue de la Costa - Le Park Palace - 98000 Monaco - N° RCI Monaco 19 508 179 - N° TVA intracommunautaire FR80 000 143 809. **Société Marseillaise de Crédit** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 471 936 - SIREN 054 806 542 - RCS Marseille - N° TVA FR 79 054 806 542 - Siège Social : 75 rue Paradis - 13006 Marseille - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 019 357. **Société Générale** - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, SA au capital de 1 062 354 722,50 EUR - 552 120 222 RCS Paris, Siège social 29, bd Haussmann, 75 009 Paris. Intermédiaire en assurance, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.oriais.fr). Crédit photos : Getty Images - Octobre 2022.

P.R.O

PROFESSIONNELS

# BIENVENUE DANS VOTRE NOUVELLE BANQUE

Ce document contient des informations importantes à conserver pour le fonctionnement de vos comptes et services bancaires, ainsi que les premières réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Ce document vous informe également des modifications concernant les conditions générales de certains de vos produits. Vous serez informé au fur et à mesure des éventuelles modifications sur les produits et services qui vous concernent.

Banque Courtois Banque Kolb Banque Laydernier Banque Nuger Banque Rhône-Alpes Banque Tarnaud Société de Banque Monaco Société Marseillaise de Crédit Crédit du Nord  
Des banques du groupe Société Générale

## Banque au quotidien



### COMPTES BANCAIRES

Vous disposerez d'un nouveau numéro de compte SG à partir de début 2023

#### Coordonnées bancaires

- Vos comptes seront automatiquement transférés.
- Vous recevrez vos nouvelles coordonnées bancaires SG (RIB, IBAN...) lors du transfert de vos comptes. Notez que vous ne pourrez les utiliser qu'après le transfert technique de vos comptes.
- Vos prélèvements auprès de la majorité des organismes concernés : administrations publiques, fournisseurs d'énergie, opérateurs de téléphonie... seront pris en charge administrativement. Un dispositif d'accompagnement vous permettra de traiter vos autres changements de domiciliation.

#### Relevés de comptes SG

- Vos relevés de compte vous seront toujours communiqués par votre canal habituel.



### FLUX (VIREMENTS ET PRÉLÈVEMENTS SEPA / DOMICILIATION D'EFFETS)

Tous vos produits et services seront automatiquement repris dans votre nouvelle banque :

- Vos opérations programmées avec une échéance postérieure au transfert technique de vos comptes (remises de virements et prélèvements SEPA, télétransmission, virements permanents, virements SEPA différés saisis en ligne) se poursuivront à l'identique.
- Vous retrouverez dans votre espace de la banque à distance SG les bénéficiaires enregistrés pour vos virements, et vos tirés usuels pour la saisie de vos remises.
- Vos instructions de paiement pour les effets domiciliés, ainsi que vos mandats et oppositions sur prélèvements SEPA, seront conservés.

#### LES BONS RÉFLEXES POUR FAIRE FACE À LA FRAUDE

Ni votre banque ni votre conseiller ne vous demanderont, par quelque moyen que ce soit (téléphone, e-mail, SMS), de leur envoyer des informations bancaires strictement confidentielles (code secret) ou qu'ils possèdent déjà (identifiant, numéro de compte, numéro de carte bancaire...). Si vous recevez de telles demandes, celles-ci sont probablement frauduleuses. N'y répondez pas et ne cliquez pas sur les liens et pièces jointes présents dans vos e-mails et SMS.



## PROTECTION DES DÉPÔTS ET DES TITRES ASSURÉE PAR LE FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE RÉOLUTION (FGDR)

### Vos avoirs continuent d'être protégés

Plafond de la protection

- 100 000 € par déposant et par établissement de crédit (plafond de protection standard) ;
- 70 000 € par déposant et par établissement de crédit pour les titres.

Si vous détenez des comptes dans plusieurs établissements du groupe Crédit du Nord et/ou Société Générale

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la protection des dépôts assurée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution sera effectuée auprès de SG, et la garantie sera limitée au plafond de protection standard, soit 100 000 €.

Vous disposez d'un délai de trois mois, à la date de réception de ce courrier, pour retirer ou transférer sans frais les montants qui dépassent le niveau de garantie. Pour ce faire, nous vous invitons à remettre un courrier à votre agence, précisant notamment que votre demande de transfert ou de retrait se fait dans le cadre du dispositif FGDR.

## Paielements et Encaissements



### CARTES BANCAIRES

#### Nouvelle carte

- Votre carte bancaire CB Mastercard continuera de fonctionner jusqu'en septembre 2023 ou jusqu'à sa date d'échéance si celle-ci est antérieure.
- Elle sera remplacée par une carte bancaire CB Visa que vous recevrez dans le mois suivant le transfert technique de vos comptes.
- Vous recevrez un courrier vous informant de sa disponibilité, nous vous invitons à venir la retirer et à l'activer rapidement.
- Votre code confidentiel ne changera pas.
- L'historique de vos relevés d'opérations carte sera toujours consultable en ligne.

#### Plafond de paiement

- Vous conserverez votre plafond de paiement qui sera désormais géré sur une période de 30 jours calendaires.
- Vous pourrez gérer le plafond de votre nouvelle carte bancaire CB Visa dans vos applicatifs de la banque à distance.



### MONÉTIQUE COMMERÇANT

Votre terminal de paiement électronique (TPE) et/ou votre site e-commerce continueront de fonctionner normalement.

Toutes les remises seront créditées automatiquement sur votre nouveau compte SG.

Vous recevrez votre nouvelle carte de domiciliation après le transfert technique de vos comptes.

#### • Si vous êtes locataire d'un TPE proposé par les banques du groupe Crédit du Nord

Votre numéro de contrat et toutes ses caractéristiques seront maintenus. Un reparamétrage sera effectué automatiquement par notre prestataire Monétia pendant le deuxième semestre 2023.

#### • Si vous êtes propriétaire de votre TPE

Des actions de reparamétrage seront le cas échéant nécessaires avec votre mainteneur à réception de la carte de domiciliation.



### CHÈQUES

#### Règlements par chèques

- Vous pourrez continuer à utiliser vos anciens chèques jusqu'au 30 juin 2024<sup>(1)</sup>.

#### Encaissements de chèques

- Vous pourrez continuer à utiliser vos anciens bordereaux de remises de chèques.
- Si vous transmettez des fichiers TLMC (télétransmission de lignes magnétiques chèques) et CHPR (chèque protocole remettant) via la banque à distance, ce service sera maintenu. Quelques adaptations seront néanmoins à prévoir. Vous en serez informé par courrier si vous êtes concerné, et vous recevrez de nouveaux identifiants et mots de passe.

(1) Si vous êtes client de la SMC et détenez un chéquier édité avant 2012, vous ne pourrez plus utiliser celui-ci après le transfert technique de vos comptes. Vous recevrez prochainement une lettre d'information spécifique sur ce sujet.



### INFORMATION IMPORTANTE

Afin que nous puissions toujours mieux vous accompagner et vous informer régulièrement, pensez à mettre à jour vos coordonnées personnelles : adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail... ou en contactant votre Conseiller en agence.

Les informations reprises dans ces fiches ne concernent pas l'exhaustivité des modifications des produits et/ou offres détenus. Si vous détenez des produits non cités et susceptibles de modifications, vous en serez informé ultérieurement.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des Conditions Générales des produits et services concernés sur le site internet Crédit du Nord et sur le site [www.accompagnement.sg.fr](http://www.accompagnement.sg.fr).

Vous avez la possibilité de refuser ces modifications et de dénoncer sans frais les contrats concernés, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à votre agence ou par lettre signée remise au guichet.

## Financements et Crédit-bail



Vos autorisations de découvert, vos lignes de crédits et vos contrats en crédit-bail (mobilier et immobilier) se poursuivront dans les mêmes conditions, sans intervention de votre part.

#### Crédit-bail mobilier

Les contrats de crédit-bail mobilier de la nouvelle banque seront pris en charge par Sogease, société de crédit-bail mobilier de Société Générale.

#### Crédit-bail immobilier

Les contrats existants de crédit-bail immobilier seront repris avec des conditions inchangées par Sogéfimur, société de crédit-bail immobilier de Société Générale.

## Assurances et Épargne salariale



### ASSURANCES

L'ensemble de vos contrats se poursuivront dans les mêmes conditions. À l'exception de certains produits spécifiques pour lesquels vous serez informé si vous êtes concerné. Si vous êtes titulaire d'un **contrat Antarius**, vous recevrez prochainement un mandat de prélèvement SEPA à signer et à retourner pour la bonne continuité de vos opérations.



### ÉPARGNE SALARIALE

Les dispositifs d'épargne salariale seront repris à l'identique par votre nouvelle banque en janvier 2023, via le portail Esalia. Un nouveau site internet et une application mobile seront mis à votre disposition à cette occasion. De nouveaux identifiants et mots de passe vous seront communiqués au préalable. Vos salariés seront également informés de ce changement fin 2022.

